

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 12

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 Novembre 2017**

**Le 28 Novembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VERSEILS, Maire.**

Etaient présents : Mmes FERNANDEZ, Jacqueline, PONS Yvette, Mrs DONARS Hervé, GOURDON David, Adjoints,

Mme, RIEUTORD Isabelle, Mrs BORGHERO Xavier, MONTIGNY Mathias, SOUCHON Pierre-Elisée Conseillers.

Démissionnaires : HERBSTER Philippe, BRES Michel

Absents excusés :

Mr BERTRAND Joël qui donne procuration à Monsieur SOUCHON Pierre-Elisée

Mr MARIAUD Nicolas qui donne procuration à Monsieur MONTIGNY Mathias

Mme MAURIN Claudine qui donne procuration à Mme RIEUTORD Isabelle

Mr CABRIT David

Monsieur SOUCHON Pierre-Elisée est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, indique que le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

**DCM 36/2017 : Rapport Annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article D 2224-3 précisant que le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, adopté par l'Établissement Public de Coopération Intercommunal auquel la commune adhère,

**Vu** le Décret n° 2015-1827 du 30 Décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

**Vu** la Délibération C2017\_13\_41 du Conseil Communautaire en date du 21 Septembre 2017 approuvant le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

## **APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE,**

### **PREND ACTE**

du rapport annuel 2016, présenté par Monsieur le Maire, sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé par Alès Agglomération.

### **DCM 37/2017 : Achat d'un nouveau véhicule pour le Service Technique**

Monsieur le maire explique à l'assemblée, qu'un utilitaire du service technique (Berlingo acheté en avril 2004) nécessite une réparation onéreuse et qu'il conviendrait étant donné l'âge du véhicule et les frais à engager de le remplacer.

Après visites de plusieurs garages automobiles il s'avère que le Garage Citroën agence d'Alès propose le meilleur rapport qualité/ prix à savoir :

- un véhicule de modèle et version Berlingo, de marque Citroen, Taille M VTi 95 BVN confort, avec porte latérale, prix de vente T.T.C : 11 300 €euros (y compris reprise de l'ancien véhicule et frais de formalités administratives et carte grise).

Où cette exposé et après délibération le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition du garage Citroën et d'acheter le véhicule Berlingo au prix de 11 300 €TTC avec la reprise de l'ancien véhicule,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives à ces opérations,

Les crédits nécessaires au paiement de ce véhicule sont prévus au Budget communal.

Adopté à l'unanimité

### **DCM 38 /2017 : Subventions associations**

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2017.

- A.D.M.R. St. Jean du Gard 1 800 €
- Tennis de table Mialétain 400 €
- Subvention par élève habitant la commune ayant Participé à un voyage dans le cadre scolaire au cours de l'année Scolaire 2017/2018, versée uniquement à la famille (enfant non scolarisé au SIRP). 55 €
- Sou des écoles de Mialet 60 €X 26 enfants (école de Mialet) 1 560 €
- Association Mémoire de la vie moderne et du 7<sup>ème</sup> art 500 €
- Association Sportive du Collège Marceau Lapierre de Saint-Jean-Du Gard 300 €
- Union Languedoc Roussillon des acteurs Castanéicoles 300 €

Les crédits nécessaires aux paiements de ces différentes subventions sont prévus au Budget communal.

Adopté à l'unanimité

### **DCM 39/2017: Indemnités personnel communal (I.A.T ; I.F.T.S)**

En application,

- de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- du Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
- du Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- et dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP qui sera effective pour la commune de Mialet en 2018,

Le Conseil Municipal décide pour 2017 de souscrire au régime indemnitaire des IAT et IFTS en appliquant les coefficients nécessaires afin qu'ils représentent un 13<sup>ème</sup> mois.

Adopté à l'unanimité

### **DCM 40/2017 : Indemnités de conseil et de budget 2017 - Comptable du Trésor**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le décompte de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de budget que lui a adressé Monsieur le trésorier d'Anduze.

Le montant net de ces indemnités pour l'année 2017 est de 410.97 €

Adopté : 8 pour, 4 abstentions

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.**